

Jean-Ronan LE PEN
Nolwenn MONTAGNY
Pierre CALMET
Denis CLAVE
Philippe DEZERAUD

Saint-Mandrier-sur-Mer, le 29 septembre 2025

Conseillers municipaux de Saint-Mandrier-sur-Mer

à

Monsieur Gilles VINCENT
Maire de Saint-Mandrier-sur-Mer
Place des Résistants
83 430 Saint-Mandrier-sur-Mer

Objet : Convocation du conseil municipal le 29 septembre 2025

En l'espace de moins d'un mois vous avez adopté des mesures qui affectent directement le libre exercice de la participation citoyenne, du débat démocratique local et le droit d'expression des élus minoritaires. Alors même que l'association des maires de France anime en ce moment une grande campagne pour rappeler une idée simple : la démocratie vit grâce à l'engagement de chacun.

Ainsi vous avez refusé à l'association *La Vague Mandréenne*, sous couvert d'un règlement établi en catimini et non approuvé par le conseil municipal, ce qui lui retire toute opposabilité, la possibilité de disposer d'un stand lors du dernier forum des associations.

De même, au prétexte de l'entrée en période pré-électorale, vous avez retiré, en contradiction avec les dispositions légales, l'autorisation d'utiliser une salle municipale en application d'une modification du règlement d'occupation des salles municipales opportunément adoptée en septembre.

Enfin, arguant une nouvelle fois du contexte pré-électoral, vous avez refusé la publication, dans le Mandréen d'octobre 2025, de la tribune que les élus minoritaires vous ont adressée. Alors même que la loi et la jurisprudence administrative confirment que la libre expression de ceux-ci ne peut être réduite pendant cette période.

Ces actes constituent trop d'entraves inacceptables à l'exercice du mandat des élus minoritaires. Aussi, ne doutant d'ailleurs pas un instant que vous ne manquerez pas de mettre à profit la réunion du conseil municipal du 29 septembre 2025 pour donner des leçons de démocratie et fustiger à l'envie nos supposées incompétence et irresponsabilité, notre manque d'éducation ou nos absences à des réunions qui n'ont jamais existé, nous vous informons que nous n'assisterons pas à ce conseil en signe de protestation.

Nous vous prions, Monsieur le Maire, d'accepter l'expression de notre considération distinguée.

SIGNE : Jean-Ronan LE PEN
Nolwenn MONTAGNY
Pierre CALMET
Denis CLAVE
Philippe DEZERAUD